

Le Printemps d'Ozon Courir

Organisation

La 22ème édition du Printemps d'OzonCourir est organisée le 13 mars 2016 par le club d'OzonCourir.
Lieu de Départ : Espace Louise Labé – 13 Avenue Robert Schumann - Saint Symphorien d'Ozon 69360.

Participants

L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés :

- nés en 1996 ou avant pour le Trail Long (Catégorie Espoir minimum)
- nés en 1998 ou avant pour le 21 km et Trail Court (Catégorie Junior minimum)
- nés en 2000 ou avant pour le 10 km. (Catégorie Cadet minimum)

Les catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé.

La marche est ouverte à toute personne, les mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents.

Frais Engagement

Les frais s'élèvent à :

- 18 euros pour le trail long.
- 16 euros pour le semi-marathon.
- 14 euros pour le trail court.
- 10 euros pour le 10 Km.
- 6 euros pour les marches de 10 ou 13 Km.

Le nombre total de participants aux différents parcours Course est limité à 1700 coureurs.

Le nombre de participants sur les parcours Trail est limité à 700 coureurs.

En fonction des places disponibles, l'inscription le dimanche matin de la course sera possible mais n'est pas garantie et sera majorée de 2 euros le cas échéant.

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Horaires

Le départ du trail 30 Km sera donné à 8 heures.

Le départ du trail 17 Km sera donné à 8 heures 15.

Le départ du semi-marathon et du 10 Km course sera donné à 9 heures.

Il est conseillé aux marcheurs de partir avant 9 heures.

Le contrôle d'arrivée sera fermée à 12H00, au-delà la direction de l'organisation décline toute responsabilité.

Dossards

Les dossards seront à retirer la veille de la course ou le jour de l'épreuve (jusqu'à ½ heure avant le départ) sur le lieu du départ.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Dans le cas contraire il est susceptible de disqualification.

Classement

Le chronométrage sera effectué par notre organisation.

Il sera établi un classement général et un classement individuel par catégorie spécifique (cadet, juniors, seniors et vétérans hommes et femmes) pour le Trail long, Trail court, Semi-marathon et le 10Km course.

Récompense

Sont primés les 3 premiers au scratch homme et femme et le 1^{er} de chaque catégorie spécifique (cadet, juniors, espoirs, seniors et vétérans hommes et femmes).

Certificat Médical

Conformément à l'article L231-3 du code du Sport : la participation est subordonnée à la pho :

Licence Athlé Compétition, d'une licence Santé Loisirs option Running.

Pass'Running délivrée par la FFA.

Licence délivrée par la FSCF, FSGT, UFOLEP, FFtri.

D'un certificat médical avec la mention obligatoire de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition (ou de la course à pied en compétition) datant de moins d'un an au jour de la compétition.

Sécurité

Les participants s'engagent à parcourir la distance à pied et par l'itinéraire prévu par les organisateurs, ainsi qu'à respecter le code de la route.

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Tout concurrent cédant son dossard à une tierce personne sera disqualifié. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

La sécurité routière est assurée par des signaleurs tout au long du parcours, le soutien sanitaire se fera par des médecins et des secouristes.

Assurance

Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du Printemps d'OzonCourir auprès de la MAAF. Cependant il est vivement conseillé aux participants non licenciés de souscrire une police d'assurance individuelle accident.

Vestiaires

Les vestiaires et douches sont à la disposition des coureurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Ravitaillement

Des ravitaillements en boissons, aliments solides, seront installés tous les 5 km environ et à l'arrivée sur les parcours route. Le trail se déroule en semi-autonomie.

Droit d'Images

Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que leurs ayants droits, tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il peut apparaître, prises à l'occasion de leur participation au Printemps d'OzonCourir, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur.

Loi Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations.

Litige

tout litige sportif sera réglé par le Comité d'organisation de la course. Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire ou d'annuler l'épreuve en cas de force majeure.

L'engagement d'un participant à une des épreuves du Printemps d'OzonCourir implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.